



## ARRETE N° ARR 20.174/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE  
CONSENTIE A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE  
ADJOINTE AU MAIRE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-17 et 23,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.08/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°20.09/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU l'arrêté municipal n°20.133/K du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments et de la Mobilité,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire chargée de de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments et de la Mobilité, reçoit délégation de signature provisoire, **pour la période du 1<sup>er</sup> au 6 août 2020 inclus**, pour la signature de l'ensemble de la correspondance de la Commune, y compris celles ayant un caractère financier et/ou décisionnaire, ainsi que tous documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc.).

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur général des services de la mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARRETE N° ARR 20.174/K**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire  
CONSENTIE A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE  
ADJOINTE AU MAIRE**

**ARTICLE 3** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Le Trésorier Principal de Brunoy
- L'intéressée.

Fait à Brunoy, le 25 juin 2020

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

*notifié le 02/07/2020*  
Signature spécimen

Valérie RAGOT

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 20.174/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200625-BRU\_AR\_20529\_1-AR

Date de l'acte : 25/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU\_AR\_20529\_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2020